



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-200034056-20200310-D2020\_20A-DE

**Séance du 10 mars 2020**

L'an deux mille vingt et le dix mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONI - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLIN - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - DUVAL - FAU (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

**N° 2020/20**

**Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2019  
sur la gestion de l'exercice 2020**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à l'approbation du Compte Administratif 2019, les besoins en investissement de chaque Budget ont été évalués et il s'avère qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de l'exercice 2019 sur la gestion de l'exercice 2020.

**Pour le Budget Principal, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	<b>264 785,26 €</b>	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	15 200,00 €	
en dépense Chapitre 23	=	377 728,34 €	
au 31/12/2019 Divers	=	105 480,00 €	
Total	=	498 408,34 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	763 193,60 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	0 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0 €	
en recette Chapitre 13	=	393 645,90€	
au 31/12/2019 Chapitre 16	=	0 €	
Divers	=		
TOTAL	=	393 645,90 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	393 645,90 €	(R4)

<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)</b>	=	
<b>Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2019</b>		
Résultat comptable de l'exercice 2019 (C/12)	=	39 579,51 €
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	685 260,91 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	724 840,42 €
<b>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</b>		
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2020	=	<b>369 547,70 €</b>
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2020	=	<b>355 292,72 €</b>

**Pour le Budget Annexe Ordures Ménagères, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	<b>0 €</b>	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21 en dépense au 31/12/2019	=	179 964,08 €	
Total	=	179 964,08 €	(D2)
<b>TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)</b>	=	<b>179 964,08 €</b>	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	53 920,28 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10 en recette Chapitre 13 au 31/12/2019 Chapitre 16 Divers	=	0 €	
TOTAL	=	53 920,28 €	(R2)
<b>TOTAL DES RECETTES (R1+R2)</b>	=	<b>53 920,28 €</b>	(R4)
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)</b>	=	<b>126 043,80 €</b>	
<b>Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2019</b>			
Résultat comptable de l'exercice 2019 (C/12)	=	- 22 609,14 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	385 495,03 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	362 885,89 €	
<b>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</b>			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2020	=	<b>126 043,80 €</b>	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2020	=	<b>236 842,09 €</b>	

**Pour le Budget Annexe Voirie, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	<b>567 734,50 €</b>	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	3 867,94 €	
en dépense Chapitre 23	=	379 879,25 €	
au 31/12/2019 Divers	=		
	Total =	<b>383 747,19 €</b>	(D2)
<b>TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)</b>	=	<b>951 481,69 €</b>	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	0 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13	=	360 869,17 €	
en recette			
au 31/12/2019			
	TOTAL =	<b>360 869,17 €</b>	(R2)
<b>TOTAL DES RECETTES (R1+R2)</b>	=	<b>360 869,17 €</b>	(R4)
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)</b>	=	<b>590 612,52 €</b>	
<b>Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2019</b>			
Résultat comptable de l'exercice 2019 (C/12)	=	558 144,04 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	0,00 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	558 144,04 €	
<b>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</b>			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2020	=	<b>558 144,04 €</b>	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2020	=	<b>0,00 €</b>	

**Pour le Budget Annexe ALSH, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2018	=	<b>0 €</b>	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		
en dépense Chapitre 23	=		
au 31/12/2019 Divers	=		
	Total =	<b>0 €</b>	(D2)

TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2018	=	10 953,06 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0 €	
en recette Chapitre 13	=	0 €	
au 31/12/2019 Chapitre 16	=		
Divers	=		
TOTAL	=	0 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	10 953,06 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0 €	
<b>Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2019</b>			
Résultat comptable de l'exercice 2019 (C/12)	=	3 915,37 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	687,70 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	4 603,07 €	
<b>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</b>			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2020	=	0 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2020	=	4 603,07 €	

**Pour le Budget Annexe Crèches, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	0 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		
en dépense Chapitre 23	=	0 €	
au 31/12/2019 Divers	=	0 €	
Total	=	0 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	13 511,73 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0 €	
en recette Chapitre 13	=	0 €	
au 31/12/2019 Chapitre 16	=	0 €	
Divers	=		
TOTAL	=	0 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	13 511,73 €	(R4)

BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4) =

**Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2019**

Résultat comptable de l'exercice 2019 (C/12)	=	-3 330,89 €
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	54 446,25 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	51 115,36 €

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2020	=	0 €
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2020	=	51 115,36 €

**Pour le Budget Annexe Office de Tourisme, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	0 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 20	=	2 700,00 €	
en dépense Chapitre 23	=	438,48 €	
au 31/12/2019 Divers	=	0,00 €	
Total	=	3 138,48 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	3 138,48 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	35 822,48 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13 en recette au 31/12/2019	=	57 727,12 €	
TOTAL	=	57 727,12 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	93 549,60 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0 €	
<b>Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2019</b>			
Résultat comptable de l'exercice 2019 (C/12)	=	-26 081,92 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	63 504,96 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	37 423,04 €	
<b>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</b>			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2020	=	0 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2020	=	37 423,04 €	

**Pour le Budget Annexe Aquaval, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019	=		<b>5 617,91 €</b>	(D1)
Restes à réaliser en dépense au 31/12/2019		Chapitre 23	=	10 180,00 €
		Total	=	10 180,00 € (D2)
<b>TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)</b>	=		<b>15 797,91 €</b>	<b>(D4)</b>
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2019	=		0 €	(R1)
Restes à réaliser en recette au 31/12/2019		Chapitre 13	=	63 135,15 €
		TOTAL	=	63 135,15 € (R2)
<b>TOTAL DES RECETTES (R1+R2)</b>	=		<b>63 135,15 €</b>	<b>(R4)</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)</b>	=		<b>0 €</b>	
<b>Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2019</b>				
Résultat comptable de l'exercice 2019 (C/12)	=		-15 527,71 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=		80 085,86€	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=		64 558,15 €	
<b>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</b>				
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2020	=		0 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2020	=		64 558,15 €	

**Pour le Budget Annexe Réseau d'Ecoles, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019	=		<b>0 €</b>	(D1)
Restes à réaliser en dépense au 31/12/2019		Chapitre 21	=	
		Chapitre 23	=	0 €
		Divers	=	0 €
		Total	=	0 € (D2)

TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	0 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13 en recette au 31/12/2019	=	0 €	
TOTAL	=	0 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	0 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0 €	
<b>Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2019</b>			
Résultat comptable de l'exercice 2019 (C/12)	=	419,01 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	3 806,99 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	4 226,00 €	
<b>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</b>			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2020	=	0 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2020	=	4 226,00 €	

**Pour le Budget Médiathèques, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	0 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21 en dépense au 31/12/2019	=	2 023,14 €	
Total	=	2 023,14 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	2 023,14 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	8 971,06 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13 en recette au 31/12/2019	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	8 971,06 €	(R4)

BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	
<b>Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2019</b>		
Résultat comptable de l'exercice 2019 (C/12)	=	-1 978,72 €
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	-990,61 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	-2 969,33 €
<b>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</b>		
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2020	=	0 €
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2020	=	- 2 969,33 €

**Pour le Budget Energies Renouvelables, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	0 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 23 en dépense au 31/12/2019	=	6 171,90 €	
Total	=	6 171,90 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	6 171,90 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2019	=	76 745,29 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13 en recette au 31/12/2019	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	76 745,29 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
<b>Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2019</b>			
Résultat comptable de l'exercice 2019 (C/12)	=	-15,88 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	6 000,34 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	5 984,46 €	
<b>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</b>			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2020	=	0 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2020	=	5 984,46 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- accepte la détermination et l'affectation du résultat de l'exercice 2019 sur la gestion de l'exercice 2020 pour le Budget Principal et les différents Budgets Annexes Ordures Ménagères, Voirie, ALSH, Crèches, Office de Tourisme, Aquaval, Réseau d'Ecoles, Médiathèques, Energies renouvelables, comme indiquées ci-dessus,

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 12 mars 2020.

Le Président,

Raymond GARDELLE

